

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr. Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 12 columns: Departure/Arrival, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, VIERZON.

Cahors, le 9 Octobre 1873

Le Times publie une lettre signée de « un correspondant français, » et datée de Paris. Cette lettre renferme, sur la grande question à l'ordre du jour, des détails fort curieux et qui paraissent même avoir un certain caractère sérieux, quand on voit qu'une partie des choses qu'il annonce s'est déjà accomplie, comme il le prédisait.

Le correspondant raconte qu'il a eu récemment une conversation avec un des membres les plus influents du centre droit, et qu'il lui a demandé comment la majorité entendait procéder matériellement (matérielly), pour rétablir la monarchie, et il continue :

« Vous comprenez, me répondit mon interlocuteur, que je ne vais pas vous faire un conte de fantaisie. Nous parlons sérieusement. Voici le plan qui a été proposé et qui sera discuté. Il est probable qu'il subira quelques modifications avant d'être finalement adopté, mais il est certain, ou que le roi ne reviendra pas du tout, ou que l'affaire sera conduite à peu près de la façon que voici : Le 4 de ce mois d'octobre, les différentes fractions de la majorité conservatrice se réuniront et nommeront une commission qui sera chargée d'établir les bases sur lesquelles les nuances du parti conservateur se mettront d'accord pour le rétablissement de la monarchie. Ces bases seront définitivement adoptées avant le retour de l'Assemblée. On ne les soumettra à la sanction de la Chambre que si l'on peut compter sur trois cent cinquante adhésions formelles. Cela fait, on attendra la réunion de la Chambre. Le 5 et le 6 novembre seront consacrés à la nomination du bureau et à la fixation de l'ordre du jour. On dit que, le 6, la gauche proposera que la Chambre discute les projets constitutionnels. Si la chose se passe ainsi, les membres de la majorité répondront par la motion que je vais dire, et si on ne le fait pas, les mêmes membres n'en proposeront pas moins cette même motion, dont voici le texte : L'Assemblée proclame, en vertu de sa souveraineté, le rétablissement immédiat du principe de la monarchie héréditaire nationale.

« Evidemment, l'opposition demandera de renvoyer la proposition aux bureaux. Nous répondrons en demandant que l'Assemblée se déclare en permanence et procède immédiatement à la prise en considération et à la discussion de la motion. La première chose que nous aurons soin de faire sera d'empêcher la question du drapeau d'être mêlée à tout cela. Le député chargé d'expliquer la motion soutiendra du haut de la tribune que la dénomination de « monarchie héréditaire nationale » implique la doctrine moderne du droit de la nation et l'acceptation d'un symbole visible de ce droit. La motion ayant été faite et adoptée, — car nous supposons que nous avons la majorité dans l'Assemblée, — cette Assemblée décidera que, le comte de Chambord étant maintenant la seule personnification de la monarchie héréditaire nationale, une députation ira trouver le souverain pour lui transmettre le vote de l'Assemblée, et qu'en attendant que le roi prenne possession du pouvoir exécutif, le maréchal de Mac-Mahon, ex-président de la République, sera avec le titre de lieutenant-général du royaume, investi de pleins pouvoirs pour veiller au maintien de l'ordre public du royaume et à la sécurité des citoyens.

« — Tout cela est très-bien, observai-je, j'admets que la députation parte, qu'elle arrive à Frohsdorf... » « Non, dit mon interlocuteur en m'interrompant, le comte de Chambord sera près de la frontière, où une escorte d'honneur l'attendra, et la députation ira l'y chercher.

« — Et alors, demandai-je, que fera-t-il ? car vous avez implicitement réglé la question du drapeau ; mais la Constitution, la prise de possession du pouvoir exécutif, le lieu de la résidence du roi, tout cela n'est pas décidé.

« — Ce que fera ensuite le roi, je ne le sais pas, puisqu'il est le roi ; mais ce qu'on pense qu'il fera, et ce qu'on lui proposera de faire, c'est ceci : il ira à Versailles, et s'installera dans le palais de ses ancêtres ; il nommera ses ministres, qui seront chargés, sauf approbation du roi, de la discussion de la Constitution et des autres questions qui en dépendent, le tout d'un commun accord avec les délégués de l'Assemblée. La Constitution une fois adoptée, le roi publiera un manifeste qui accompagnera la publication de la Constitution royale, librement débattue et consentie ; et deux ou trois jours plus tard, le roi fera son entrée solennelle à Paris.

« — Permettez-moi, répondis-je, une seule question encore : comment le maréchal conciliera-t-il son attitude d'alors avec les engagements qu'il a pris ?

« — Quels engagements a donc pris le maréchal ? répondit le député ; il a déclaré que rien ne serait changé aux institutions existantes. Or, le 24 mai, quelles étaient ces institutions ? Il n'y en avait qu'une existante : l'Assemblée nationale souveraine. La République ne pouvait pas exister alors, puisque maintenant encore, elle n'existe pas comme institution. Le maréchal n'a donc qu'à maintenir la souveraineté de l'Assemblée, la seule institution existante, et c'est précisément ce qu'il fera en lui obéissant. »

M. le duc de Broglie vient de prononcer à un banquet qui a eu lieu à la Neuville-du-Bon, dans le département de l'Eure, à l'occasion de l'inauguration du chemin de Pont-Author à Neubourg, par le Bec-Hellouin, un remarquable discours, dont nous reproduisons la péroraison, qui a trait à la politique générale :

La domination du clergé au moyen âge et dans l'ancien régime, expliquée par l'histoire, et souvent justifiée par ses bienfaits, a disparu à l'heure voulue par la Providence avec les faits exceptionnels qui l'avaient produite.

Rien, absolument rien de pareil, ni qui y ressemble de près ou de loin, ne saurait de nos jours prendre naissance (Vifs applaudissements). Je ne dis pas cela pour éclairer les auditeurs qui m'écoutent et qui n'ont pas besoin d'une telle assurance. Mais je le dis pour qu'ils le répètent aux populations dont la calomnie essaye sous nos yeux d'égarer les susceptibilités inquiètes.

Je le dis pour que ma voix, qui ne craint aucun écho, arrive jusqu'à elles. Rien de ce qui ressemble à un pouvoir légal du clergé ne pourrait même reparaître au jour. Il est aussi ridicule d'en craindre le retour qu'il serait chimérique de l'espérer.

Les dignes, les excellents prêtres qui sont assis parmi nous ne me contrediront pas si j'affirme qu'ils ne peuvent garder d'autre supériorité sur nous que celle qu'ils tiennent de leurs vertus et de la sublimité d'une croyance qui élève leurs esprits au-dessus des soucis de la terre. C'est bien assez pour

qu'ils gardent sur nos cœurs l'empire auquel ils ne peuvent ni ne veulent prétendre désormais dans nos loix (Longs et unanimes applaudissements).

Quel que soit le gouvernement que l'Assemblée nationale, en vertu du pouvoir constituant qu'elle tient de vous, donne à la France, aucun sacrifice ne sera demandé aux conditions sociales auxquelles nous sommes tous également attachés.

Nous voulons tous un gouvernement stable et fort, toujours prêt à réprimer la révolte et l'anarchie, mais élevé au-dessus des partis, qui assure au travailleur le fruit des labeurs de la veille, et lui promette sa rémunération du lendemain ; — un gouvernement qui, dans notre passé agité par tant de révolutions, recherche, sans en renier aucun, tous nos glorieux souvenirs, et garantisse un avenir à nos espérances. Nous voulons un gouvernement qui comprenne les exigences légitimes aussi bien que les périls de nos sociétés modernes, qui accepte les principes qui les fondent, en n'en répudiant que les excès.

Tel sera, quoi qu'en dise l'astuce de factions impuissantes, le gouvernement que nous donnera l'Assemblée nationale : elle ne l'en sanctionnera jamais d'autre, et c'est dans cette confiance que nous attendrons tous respectueusement, la décision qu'elle seule a le pouvoir de rendre. (Acclamations prolongées.)

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 8 octobre.

Par suite des difficultés que soulève la question du drapeau, on attribue aux notabilités de la droite l'intention de laisser momentanément de côté cette question et de préparer les autres solutions qui peuvent amener la restauration de la royauté, en tenant l'opinion assez longtemps en suspens pour qu'elle finisse par se faire à l'idée de ce changement et par en prendre son parti. Les solutions dont il s'agit étant prêtes, on se présenterait devant le comte de Chambord avec une majorité assurée, avec un programme arrêté, en communauté d'idées avec le prétendant ; on réclamerait de lui l'importante concession du drapeau blanc au nom du pays que l'Assemblée représente, et l'on espère qu'il ne saurait alors se refuser à l'expression des vœux de la nation. Ainsi l'on temporiserait, selon toutes les probabilités, jusque vers le 18 ou le 20 octobre, époque présumée à laquelle la commission nommée aujourd'hui, soumettra ses travaux à la réunion des bureaux de la droite. Mais chacun comprend que vers cette époque, il est nécessaire d'arriver à un résultat.

Le gouvernement s'est tenu jusqu'ici en dehors des combinaisons de ces derniers temps, mais on pense qu'il serait le premier alors à réclamer la clarté et à demander de connaître la solution qui pourrait être prise. Il a, en effet, à étudier l'attitude qu'il prendra devant l'Assemblée. S'il jugeait que la restauration monarchique, telle qu'elle serait arrêtée, devait réunir une majorité suffisante, il pourrait en majorité le déclarer pour elle ; dans le cas contraire, il pourrait aussi proposer une autre solution.

Le duc de Nemours est toujours à Vienne ; mais son neveu, le duc de Chartres, est arrivé ce matin à Paris.

Le duc Decazes part demain pour Londres. Dès

qu'il aura remis ses lettres de créance à la reine Victoria, il reviendra à Paris.

Le projet d'équilibre du budget est arrêté par M. le ministre des finances ; il sera incessamment soumis au conseil des ministres. On ne pense pas qu'il contienne de nouveaux systèmes d'impôts autres que ceux précédemment adoptés.

Revue des Journaux

Assemblée nationale.

On raconte que Talleyrand, en 1814, apprenant que la Charte allait contenir un article pour la religion d'Etat, eut comme un accès de rage, et, un moment, l'on put craindre quelque brusque retour de sa puissance d'intrigues. Il se calma ; il eut, à la cour, les plus hautes charges. Cette sorte de peur haineuse qu'avait pour l'Eglise ce gentilhomme si révolutionné, le petit Talleyrand de nos jours l'éprouve pour la Maison royale de France. Un Bourbon est-il en vue, M. Thiers est hors de sens ; saisi d'une émotion étrange, il se laisse même aller aux actes les plus sévèrement, les plus justement flétris par la morale publique et privée.

Nous n'imaginons rien ; nous songeons à des faits dont témoigne l'histoire.

Aujourd'hui, à la fin de sa carrière d'homme d'Etat, M. Thiers a le malheur de se trouver encore en présence d'un de ces événements devant lesquels tout sens moral l'abandonne.

C'est une épreuve trop forte pour ce petit bourgeois triomphant depuis un demi-siècle des Bourbons de France, d'Espagne, d'Italie, de penser que, sur ce trône de France deux fois renversé par lui, le chef même de l'auguste Maison de Bourbon peut encore venir s'asseoir.

Son secrétaire intime, M. Barthélemy Saint-Hilaire, l'avait pourtant bien assuré que le couteau de Louvel avait donné en plein dans le cœur !

Mais, si troublé qu'il soit dans sa raison, M. Thiers ne perd jamais l'espèce d'habileté qui lui est propre, l'art de jouer avec la vérité et de mettre à sa place, avec des façons qui semblent honnêtes, des apparences mensongères.

Et c'est ce que l'on voit bien dans sa récente lettre à M. Bernard, le maire de Nancy.

Ainsi, M. Thiers s'excuse de ne pouvoir se rendre à l'invitation patriotique qui lui est faite ; il craint le bruit qui peut sortir de cette manifestation innocente et louable en soi ; son soin extrême de la tranquillité publique le rend réservé et timide à ce point. Qui dirait que cet homme, si attentif à éviter le tapage d'un banquet, est le même qui a audacieusement rompu la trêve entre les partis, qui s'est brusquement prononcé pour le parti de la république contre le parti de la monarchie ; qui a fait un pacte secret avec ce qu'il y avait de moins avouable dans le parti républicain ; qui a jeté violemment dans le pays cette terrible annonce : « Vous n'avez plus à opter entre la République et la monarchie : c'est la république qu'il vous faut ; » qui a fait appel aux hommes de désordre ; qui, chassé du pouvoir par l'effroi de la nation en péril, accourt en ce moment pour amener autour de lui toutes les



porteur... A quatre heures, l'audience est levée, et la suite de la lecture du rapport remise à demain. Pendant tout le temps que dure la lecture du rapport, le maréchal Bazaine n'a pas changé d'attitude. Légèrement renversé dans son fauteuil, le coude gauche appuyé sur son bras droit, il promène sa main sur son menton et cache le bas de sa figure dans l'attitude de la réflexion. Il paraît suivre avec la plus grande attention l'exposé des faits. Aucun signe extérieur ne vient révéler les impressions que peut lui causer cette lecture.

(A suivre).

Chronique locale

et méridionale.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Classe de 1872.

Première portion du contingent :

Arrondissement de Cahors.

Table with columns: Cantons, Armée de mer, Armée de terre, Dernier n° compris dans la 1ère portion. Lists cantons like Cahors (Nord), Cahors (Sud), Castelnaud, etc.

Arrondissement de Figéac.

Table with columns: Cantons, Armée de mer, Armée de terre, Dernier n° compris dans la 1ère portion. Lists cantons like Bretenoux, Cahors, Figéac (Est), etc.

Arrondissement de Gourdon.

Table with columns: Cantons, Armée de mer, Armée de terre, Dernier n° compris dans la 1ère portion. Lists cantons like Gourdon, Gramat, Labastide-Murat, etc.

La quatrième session des conseils municipaux dans les départements s'ouvrira du 2 au 11 novembre prochain et sera close le dixième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi.

MM. les préfets viennent de rappeler à tous les fonctionnaires placés sous leurs ordres qu'aucune pièce administrative ne doit être directement adressée aux ministres.

Il paraît que, depuis quelques temps, les préfets se plaignaient que plusieurs documents ne leur étaient pas communiqués.

Par une circulaire en date du 12 septembre 1873, le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir il ne sera plus délivré de certificats d'acceptation aux jeunes gens qui demandent à s'engager dans la 1ère section d'ouvriers militaires d'administration, s'ils ne justifient du consentement du chef du corps et s'ils n'exercent la profession de mécanicien.

La même justification devra être exigée des jeunes soldats qui voudront devancer l'appel au titre de ladite section.

(L'insertion au Journal militaire officiel tiendra lieu de notification.)

Les engagés conditionnels du département du Lot, qui se destinent aux troupes à cheval, devront se rendre, le lundi 13 octobre courant, à une heure du soir, à Montauban (quartier de cavalerie), pour y être examinés par la Commission chargée de constater leurs aptitudes relativement à l'équitation.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux

généraux divisionnaires une circulaire dont voici les passages essentiels :

Versailles, le 30 septembre 1873.

Messieurs,

Les revues d'inspections générales des corps d'infanterie ont constaté les résultats que, grâce à la sollicitude des chefs de corps, l'institution des engagés conditionnels d'un an a obtenus sous le rapport de l'instruction.

Désirant étendre les bienfaits de ce mode d'instruction à toute l'arme de l'infanterie et en faire profiter tous ceux que leur intelligence et leur bonne volonté en rendent dignes, j'ai résolu d'admettre à participer au régime adopté pour les engagés conditionnels les jeunes gens appelés ou engagés qui, à la suite d'un examen, seraient reconnus en état d'en suivre avec fruit l'enseignement.

... Tous les jeunes gens, qui satisfieront aux conditions du programme seront admis à prendre part, pendant six mois au moins, à l'enseignement des engagés conditionnels.

Afin de faire participer tous les corps d'infanterie aux avantages de cette innovation, ceux-là mêmes qui ne recevront pas d'engagés conditionnels d'un an organiseront, à partir du 1er novembre prochain, un enseignement de même nature.

... Tous ceux qui subiront avec succès les épreuves du deuxième trimestre jouiront des avantages accordés aux engagés conditionnels d'un an.

Je ne doute pas que cette mesure soit bien accueillie dans les corps. Les jeunes gens instruits qui ne sont pas en position de profiter des avantages du volontariat y trouveront un stimulant au travail et l'espoir d'un avancement plus rapide, et elle devra avoir pour effet d'assurer le bon recrutement des cadres.

... Cette expérience étant d'une grande importance pour l'armée, je désire qu'elle soit faite avec soin et que, la période écoulée, les chefs de corps en constatent attentivement les résultats dans des rapports détaillés qu'ils m'adresseront par la voie hiérarchique.

Recevez, etc.

Le ministre de la guerre, Général DU BARAIL.

COURS GRATUIT D'ARBORICULTURE.

M. Dubreuil, professeur au Conservatoire des Arts-et-Métiers, chargé par M. le ministre de l'agriculture de l'enseignement de l'arboriculture dans les départements, commencera son cours à Cahors, le 15 octobre, à neuf heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville.

M. Guiraudet, le nouveau recteur de l'Académie de Toulouse, a visité ces jours derniers le Lycée de Cahors.

Hier au soir, mercredi, a eu lieu la rentrée des élèves au Lycée de Cahors.

Ce matin, la messe du Saint-Esprit a été célébrée dans la chapelle. Les professeurs y assistaient en robe. L'office a été précédé d'une allocution dans laquelle M. l'abbé de Roaldès, aumônier, a engagé en excellent termes ses jeunes auditeurs à la piété, au travail, à la docilité.

Une comète est signalée par les astronomes; une comète remarquable qui grossit à vue de télescope, et de nuit se rapproche de nous. Sa queue, terriblement embrasée, se développe dans des proportions inconnues chez les plus célèbres comètes. Bientôt on va la voir à l'œil nu.

On nous écrit de Gourdon :

Le 7 octobre courant, vers 3 heures 1/2, un incendie a détruit en totalité une maison à Gourdon (quartier des Parcheminiers). A peine l'alarme a été donnée que la population s'est portée vers le lieu du sinistre pour porter secours. Toutes les autorités sont accourues, M. le sous-préfet, M. Lascombes, 1er adjoint, faisant fonctions de maire de la ville, M. le président Glandin, M. Selves juge d'instruction, M. Landres, substitut, M. le lieutenant de gendarmerie avec le maréchal-des-logis et plusieurs hommes de la brigade, M. le commissaire de police, sont arrivés les premiers pour organiser les moyens de secours. On remarquait M. Fourcade, receveur particulier des finances, M. Faur, percepteur et plusieurs notabilités, entr'autres, M. de Gozon, membre du Conseil général de Gourdon tout le monde a fait son devoir malgré une pluie d'orage; malheureusement on n'a pu

que faire la part du feu, la maison a été détruite complètement.

Les pertes sont évaluées près de 4,000 fr. une grande partie est couverte par une assurance. La cause de l'incendie est inconnue.

B.

Bulletin Viticole

Nous trouvons dans les journaux des départements les renseignements suivants sur les vendanges et sur les résultats probables que donnera cette année la récolte du vin :

« Les travaux de la vendange sont vivement menés dans tout le Midi. Le soleil, fort heureusement, s'est mis de la partie, et l'on travaille depuis huit jours avec un temps à souhait.

» A Espalion, dans l'Aveyron, le raisin est mûr presque partout, et la récolte paraît devoir être assez abondante. Sous l'influence de la pluie, les grains ont considérablement grossi, et maintenant que le soleil est revenu, tout marche selon le désir des vigneron.

» Quant au grand vignoble du Bordelais, les informations prises dans le pays même sur le rendement de la récolte ne laissent pas que d'être contradictoires. En établissant une compensation entre le mauvais état des palluds et la bonne situation des côtes, nous croyons pouvoir affirmer que la récolte atteindra le tiers d'une année ordinaire.

» Les vigneron comptent généralement sur une bonne qualité. On n'a jamais vu, paraît-il, les vignes envahies par autant de guêpes que cette année; il y en a des bandes innombrables. On en conclut que, pour les attirer ainsi, le raisin doit être d'une douceur exceptionnelle.

» L'oïdium s'est fait gravement sentir cette année dans le Bordelais, et les vigneron qui ont mis de la négligence à souffrir leurs vignes ont éprouvé des pertes sensibles.

» On a remarqué que l'oïdium s'est montré cette année plus tenace que d'habitude; il a fallu jusqu'à trois soufriages pour en avoir raison.

» La vendange est entamée dans la Dordogne.

» Dans les Charentes, on a aussi, sur quelques points, commencé à vendanger. Les dernières pluies ont activé sur ce point la maturité et fait gonfler les raisins. La récolte sera supérieure à toutes les prévisions.

» La Touraine, paraît-il, sera bien partagée cette année. Les vins rouges de Bourgueil, de Joué, de Saint-Avertin, de Chinon, forment des ordinares très recherchés. Le Bourgueil est bouqueté comme les vins bourgeois du Bordelais; il a le mérite de se conserver longtemps.

» Un pays voisin, le Blaisois, fera aussi une bonne vendange, de même qu'une partie de l'Orléanais.

» Les nouvelles de la Champagne sont très favorables. Le raisin a mûri dans d'excellentes conditions.

» La vendange est commencée dans quelques villages de la Marne et dans les environs de Sézanne. Dans la Montagne, la cueillette est fixée aux premiers jours de la semaine prochaine.

» Le plus grand vignoble des environs de Paris, celui d'Argenteuil, est aussi dans de bonnes conditions. Le raisin a belle apparence, et l'on compte commencer la vendange le 6 octobre prochain.

» En Bourgogne, on va se mettre incessamment à l'ouvrage, et, dans huit jours, on sera en pleine vendange. Les vins de 1873 auront, dit-on, une qualité exceptionnelle. La quantité malheureusement, fera défaut.

» Dans le Beaujolais et sur les rives du Rhône, les vendanges donneront des résultats peu brillants, par suite des effets de la gelée et de l'oïdium.

» Dans le haut-Beaujolais et le haut-Mâconnais, on s'attend à une récolte moyenne. Sur ces deux points, les vendanges sont à peine commencées.

» Dans l'Ain, elles seront, paraît-il bientôt terminées; les vigneron ne récolteront pas même assez de vin pour leur boisson ordinaire.

» Dans la Loire, quelques coteaux, exposés au froid, ont été épargnés par les gelées du printemps et sont riches de raisins.

» La Savoie est, dit-on, privilégiée; elle fera d'assez bonnes vendanges. Phénomène étrange, c'est le froid qui a rendu stériles les plaines, et c'est le froid qui a garanti les côtés;

il s'explique par l'humidité habituelle des unes par la sécheresse des autres exposées aux vents.

La récolte, dans le Lot, est à peine du tiers si l'on calcule ce qu'il y a au dessus de cette appréciation, dans certaines parties de notre contrée, avec ce qu'il y a en moins sur d'autres points où le produit sera nul.

Dernières nouvelles

Versailles, 8 octobre, soir.

La commission nommée par les bureaux de la droite poursuit activement ses travaux. On croit que le rapport sera confié au duc d'Audifret-Pasquier et qu'il sera prêt pour la grande réunion des députés conservateurs qui doit avoir lieu le 21 de ce mois. Le parti républicain, de son côté, ne reste pas inactif. Des conférences quotidiennes ont lieu entre MM. Thiers, Jules Simon, Jules Favre et les autres notabilités de la gauche.

Le bruit a couru que la minorité de la commission de permanence voulait demander demain la convocation immédiate de l'Assemblée: mais il ne paraît pas qu'aucune résolution définitive ait encore été prise à cet égard. On parle d'une réunion de la gauche, qui aurait lieu ce soir, pour examiner cette question. Si la motion dont il s'agit était faite, elle serait probablement repoussée. Elle serait aussi combattue par le gouvernement qui, lorsqu'il a été question d'une proposition semblable venant de la majorité, était déjà disposé à ne pas l'appuyer, peut-être même à la combattre.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, M. Magne y est arrivé avec un volumineux dossier. On pense que le conseil a dû commencer l'examen du budget.

M. Bathie est revenu hier soir.

M. Deseilligny n'est pas encore de retour de son voyage dans l'Est.

Le duc Decazes est parti ce matin pour Londres.

Le bruit que le comte de Chambord aurait quitté Forthsdorf pour venir à Bruxelles ou Genève ne paraît pas exact.

Le bruit d'un prochain voyage du maréchal de Mac-Mahon à Lille ne se confirme pas.

Un très grave incident s'est produit au comice agricole de Cherbourg.

M. le comte de Tocqueville, suivant l'habitude de ses coreligionnaires politiques, a cru devoir attaquer violemment le gouvernement actuel.

M. Germonière, dans une éloquente improvisation, a vigoureusement et victorieusement répondu à M. le comte de Tocqueville; l'honorable député a rétabli la vérité sur tous les points, aux applaudissements de la grande majorité des assistants.

Aux quelques cris de: « Vive M. Thiers! » on a répondu par les cris de: « Vive le roi! »

Un certain nombre de députés de la gauche ou du centre gauche auraient voulu prendre comme mot d'ordre la prorogation des pouvoirs du maréchal. Mais M. Thiers, qui ne pardonne pas au maréchal d'avoir accepté sa succession, se refuse obstinément à entrer dans cette voie.

Bourse de Paris.

Paris, 9 octobre 1873, soir.

Table with columns: Rente 1/2 p. %, Rente 4 1/2 p. %, 5 p. %, 1/2 p. %. Values: 57,75, 82,50, 92,85, 92,35.

Crédit Foncier de France.

Les Obligations foncières de l'Emprunt avec lots de 1853, dont l'énumération suit :

Table with columns: Obligations de 500 francs, Obligations de 500, Obligations de 100, Obligations de 1,000. Values: 4 %, 3 %, 3 %, 3 %.

n'étant plus munies que d'un seul coupon d'intérêt, les porteurs sont invités à déposer leurs titres pour les faire munir d'une nouvelle feuille de coupons.

Les dépôts sont reçus à l'administration centrale et dans toutes les recettes des Finances depuis le 6 octobre. Le coupon échéant le 1er novembre est payé au moment du dépôt des titres.

